



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 23 juin 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national de la République-Unie de Tanzanie, intitulé « Stratégies nationales de développement mises en œuvre pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international », en vue de l'examen ministériel annuel prévu lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social, au titre du point 2 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Augustine **Mahiga**

* E/2008/100.



**Annexe à la lettre datée du 23 juin 2008 adressée
au Président du Conseil économique et social
par le Représentant permanent de la République-Unie
de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport national de la République-Unie de Tanzanie

**Stratégies nationales de développement mises en œuvre pour atteindre
les objectifs de développement convenus sur le plan international**

Consultants facilitateurs

Samuel Wangwe

Godwill G. Wanga

Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des sigles et acronymes	5
Résumé	6
Section 1. Introduction	8
1.1 Historique	8
Section 2. Objectifs et méthodologie	8
2.1 Objectifs	8
2.2 Méthodologie et angle d'approche	9
Section 3. Principaux axes des objectifs de développement convenus sur le plan international ..	9
Section 4. Stratégies nationales de développement	9
4.1 Principales politiques nationales de développement	9
4.1.1 Vision 2025	9
4.1.2 Stratégies de réduction de la pauvreté	10
4.1.3 Principales politiques sectorielles	11
4.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre	11
Section 5. Bilan général et principales réussites stratégiques de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement	12
5.1 Bilan général	12
5.1.1 Objectif 1 : élimination de l'extrême pauvreté et de la faim	12
5.1.2 Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous	12
5.1.3 Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ..	13
5.1.4 Ojectif 4 : réduire la mortalité infantile	13
5.1.5 Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	13
5.1.6 Objectif 6 : combattre le VIH et le sida, le paludisme et autres maladies transmissibles	14
5.1.7 Objectif 7 : assurer la durabilité de l'environnement	14
5.1.8 Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement ...	15
Section 6. Renforcer les capacités nationales et amplifier les réussites : difficultés et enseignements de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement	16
6.1 Difficultés	16
6.1.1 Financement	16
6.1.2 Pauvreté	17
6.1.3 Éducation et emploi	17
6.1.4 Inégalités entre les sexes	17

6.1.5	Mortalité infantile et maternelle	17
6.1.6	VIH et sida	17
6.1.7	Durabilité de l'environnement.	17
6.2	Enseignements	17
6.2.1	Synchronisation des objectifs de développement convenus sur le plan international/des OMD, de la MKUKUTA/MKUZA et du système de suivi et évaluation	18
6.2.2	Bonne gouvernance et responsabilité	18
6.2.3	Gestion de la relation d'aide et responsabilité mutuelle	18
Section 7.	Former des partenariats : rôle et appui de la communauté internationale et des autres acteurs	19
7.1	Partenaires de développement	19
7.2	Gouvernement	19
7.3	Acteurs non étatiques et communautés.	19
7.4	Les défis à relever	19
7.4.1	Des efforts plus intenses	19
Section 8.	Engagement de la communauté internationale : besoins de financement	20
8.1	Mobilisation des ressources.	20
8.2	Chiffrage des ressources	20
Section 9.	Conclusions et perspectives	20
9.1	Les acquis	20
9.2	Les contre-performances : des objectifs difficiles	21

Liste des sigles et acronymes

BafD	Banque africaine de développement
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
IFI	Institution financière internationale
FMI	Fonds monétaire international
SCAT	Stratégie conjointe d'aide à la Tanzanie
SNCRP	Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté
SCRZ	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour Zanzibar
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
MKUKUTA	Mkakati wa Kukuza Uchumi na Kupunguza Umaskini Tanzania
MKUZA	Mkakati wa Kuondoa Umaskini Zanzibar
ONG	Organisation non gouvernementale
SNEP	Stratégie nationale d'élimination de la pauvreté
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMC	Organisation mondiale du commerce
PRPZ	Plan de réduction de la pauvreté pour Zanzibar
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SAT	Stratégie d'assistance à la Tanzanie

Résumé

1. Les politiques nationales de la Tanzanie comprennent une stratégie nationale de développement à long terme connue sous le nom de Vision 2025, des stratégies nationales à moyen terme de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles ou intersectorielles spécifiques.
2. Dans le cadre de 10 années d'effort de stabilisation macroéconomique, la Tanzanie a commencé dès 1996 à faire de la lutte contre la pauvreté l'un des axes de ses politiques macroéconomiques. Ainsi, la stratégie nationale d'élimination de la pauvreté (SNEP) a été formulée en 1997; le processus qui a suivi en 1999 et 2000 a abouti à l'établissement du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et du Plan de réduction de la pauvreté pour Zanzibar (PRPZ), qui devaient permettre à la Tanzanie de bénéficier du dispositif d'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE).
3. Le retour d'expérience de la première génération de stratégies de réduction de la pauvreté a été capitalisé dans les stratégies de la seconde génération, plus résolument axées sur la croissance, la gouvernance, les résultats et les produits.
4. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) a été en moyenne d'environ 7 % dans les quelques dernières années. Avec un tel score, la Tanzanie a toutes les chances de parvenir au taux de 8 à 10 % par an dont elle aura besoin pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Reste que cette croissance n'a pas été assez large, que les inégalités de revenus ont légèrement augmenté, surtout dans les zones urbaines, et que l'écart entre revenus urbains et revenus ruraux s'est peut-être creusé.
5. La disponibilité alimentaire est bonne, si l'on en juge à la proportion d'individus ayant accès aux rations caloriques de base, mais la malnutrition persiste chez les enfants de moins de 5 ans.
6. Les taux de scolarisation (bruts et nets) des garçons et des filles montrent que l'instruction primaire pour tous est devenue une réalité, de même que la parité des sexes à l'école. Mais l'objectif d'élimination de l'analphabétisme sera difficile à atteindre d'ici à 2015, surtout en ce qui concerne les femmes rurales.
7. Des disparités hommes-femmes subsistent au niveau de l'enseignement secondaire supérieur et dans les universités et grandes écoles.
8. Les recensements et les données recueillies par les instances de surveillance font apparaître une baisse de la mortalité infantile et de celle des enfants de moins de 5 ans.
9. La mortalité maternelle n'a pas diminué.
10. La prévalence de l'infection au VIH chez les adultes est estimée à 7 % de la population (7,7 % pour les femmes et 6,3 % pour les hommes). La bonne nouvelle est qu'elle est en net recul dans toutes les tranches d'âge.
11. La question de l'environnement a été inscrite dans la MKUKUTA/MKUZA et les politiques sectorielles ont été révisées dans un sens qui intègre les questions environnementales et notamment la gestion de la biodiversité.

12. La Tanzanie est dans les temps pour atteindre l'objectif d'accès à l'eau potable, avec une couverture de 73 % pour les zones urbaines en 2003-2005 (contre 68 % en 2000), et de 53 % pour les zones rurales durant la même période (contre 49 % en 2000).

13. L'urbanisation galopante a continué de peser sur les conditions de vie des habitants de taudis.

14. La Tanzanie est très dépendante de l'aide étrangère pour financer ses activités de développement. Le dispositif de soutien budgétaire a amélioré la prévisibilité des flux financiers en provenance de l'extérieur et par conséquent la planification et l'exécution du budget. La formulation d'un cadre de coopération a abouti à l'élaboration d'une Stratégie d'assistance à la Tanzanie (SAT), dont la version étoffée, appelée Stratégie conjointe d'aide à la Tanzanie (SCAT), est devenue le principal guide en matière de gestion de l'aide.

15. La Tanzanie a lancé un programme de création d'emplois après avoir constaté qu'elle risquait de prendre du retard sur l'objectif d'emploi décent pour tous, notamment pour les jeunes.

16. Les principales difficultés à surmonter tiennent aux éléments suivants : i) le sous-financement est le handicap majeur de tous les secteurs de l'économie tanzanienne; ii) la pauvreté a assurément reculé, mais il faut redoubler d'efforts pour diminuer le nombre de ruraux pauvres tout en jugulant la montée de la pauvreté en milieu urbain; iii) les bons résultats obtenus dans le domaine de l'éducation doivent être davantage en phase avec l'évolution des besoins du marché du travail; iv) la persistance des inégalités hommes-femmes dans l'enseignement supérieur et en termes de pouvoir économique reste très problématique, et les soins de santé maternelle laissent encore beaucoup à désirer; v) les mauvais chiffres de la mortalité infantile et maternelle sont un vrai problème pour l'ensemble du système de santé, d'autant que le pays est déjà confronté à l'épidémie du VIH et au sida; vi) la pandémie du VIH et le sida ont été déclarés catastrophes nationales en Tanzanie; vii) les atteintes à l'environnement ont augmenté dans presque tous les domaines en raison du faible niveau d'instruction général et du peu d'attention porté au développement d'autres sources d'énergie, en particulier pour les zones rurales.

17. Le retour d'expérience a été étudié dans trois grands domaines : réduction de la pauvreté, gouvernance et responsabilité, gestion de la relation d'aide.

18. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés de la première génération de mesures de réduction de la pauvreté; il s'avère notamment que la concertation est un élément important qui renforce l'impact des politiques engagées, que la croissance est une condition nécessaire (mais non suffisante) de la réduction de la pauvreté à moyen et long terme, et que la mise en place d'un système de suivi détaillé est une nécessité.

19. La gouvernance et la responsabilité devant le peuple sont des conditions essentielles de la croissance et de la réduction de la pauvreté monétaire, du recul de la pauvreté et de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des Tanzaniens.

20. L'expérience tanzanienne en matière de gestion de la relation d'aide livre des enseignements qui touchent la maîtrise du processus, les marges de décision, la fermeté, la gestion axée sur les résultats, l'action collective et les stratégies de sortie.

21. Compte tenu de l'envergure des actions à engager pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international et les OMD, le Gouvernement a besoin de moyens importants. La mobilisation des ressources a essentiellement pour but de rendre les engagements d'aide plus prévisibles de manière que la Tanzanie puisse exécuter ses programmes nationaux concernant les objectifs en question.

22. Pour conclure, le Gouvernement tanzanien a obtenu de bons résultats en ce qui concerne l'instruction pour tous, l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et la réduction de la mortalité chez l'enfant. La relation d'aide dans le cadre des partenariats mondiaux s'est considérablement améliorée. La mise en place du mécanisme de responsabilisation mutuelle que constitue le groupe de suivi indépendant a été un facteur de progrès dans ce domaine. Des avancées encourageantes ont été faites en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires. L'amélioration quantitative et qualitative du réseau des centres de soins, des infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement dans l'ensemble du pays a contribué à ces bons résultats.

23. Dans certains autres domaines, cependant, les progrès ont été trop minimes pour que la réalisation des OMD soit à portée de main. Ainsi, la Tanzanie n'atteindra probablement pas les OMD qui concernent la pauvreté et la malnutrition, la santé maternelle, l'amélioration des conditions de vie dans les zones de taudis, l'environnement et l'emploi décent, surtout pour les jeunes, si des initiatives nouvelles ne sont pas prises pour inverser le cours des choses. Le problème de la faim et de la malnutrition est aggravé par la flambée actuelle des cours des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux. Mais la crise pourrait être une chance à saisir si la Tanzanie, pays essentiellement agricole, parvient à produire suffisamment pour répondre à la poussée de la demande.

Section 1

Introduction

1.1 Historique

24. Lors du Sommet mondial de 2005, il a été demandé au Conseil économique et social de procéder chaque année à un examen approfondi, au niveau ministériel, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Tanzanie s'est portée volontaire pour faire un exposé sur la question afin de partager ses données d'expérience.

Section 2

Objectifs et méthodologie

2.1 Objectifs

25. Le rapport national se propose d'examiner et d'évaluer les stratégies nationales de développement mises en œuvre pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les OMD. Le but de l'exercice est de : a) familiariser la communauté du développement avec les politiques et la situation du pays; b) donner au pays un retour d'information sur ses propres

résultats; c) partager les acquis de l'expérience, les politiques concluantes et les bonnes pratiques transposables ailleurs.

2.2 Méthodologie et angle d'approche

26. Le présent rapport a été établi au moyen d'un processus participatif. Le premier projet de texte a été rédigé par une équipe de fonctionnaires assistée des consultants; il a ensuite été examiné lors d'un atelier national réunissant un ensemble plus large d'acteurs de la société civile et du secteur privé qui l'ont commenté et enrichi.

Section 3

Principaux axes des objectifs de développement convenus sur le plan international

27. Les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les années 90 et 2000 ont scellé un consensus mondial sans précédent autour d'une vision commune du développement (Annan, 2005)¹. Ce cadre général a tracé la voie du Sommet du Millénaire, lors duquel ont été définis des objectifs ambitieux assortis de cibles précises et d'échéances, regroupés sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement, conçus pour répondre aux besoins des habitants les plus démunis de la planète et qui s'inscrivent dans une perspective de développement plus large couvrant également les besoins des pays en développement à revenu intermédiaire, la question du creusement des inégalités et les dimensions plus générales du développement humain.

Section 4

Stratégies nationales de développement

4.1 Principales politiques nationales de développement

28. Les politiques nationales de la Tanzanie comprennent la stratégie de développement à long terme appelée Vision 2025, les stratégies nationales à moyen terme de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles ou intersectorielles spécifiques.

4.1.1 *Vision 2025*

29. La stratégie nationale de développement de la Tanzanie est encadrée par un grand schéma d'orientation élaboré en 1998 sous le nom de Vision 2025 pour le développement. L'objectif de Vision 2025 est de sortir la Tanzanie de la catégorie des pays les moins avancés et d'en faire un pays semi-industrialisé à revenu intermédiaire, très développé sur le plan humain, où la misère aura disparu d'ici à 2025 et qui pourra compter sur une agriculture hautement productive et bien intégrée au reste de l'économie.

¹ Annan, Kofi, Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (E/2005/56), rapport présenté au Conseil économique et social, New York, 2005.

30. La Tanzanie de 2025 devrait avoir cinq attributs : une qualité de vie élevée; la paix, la sécurité et l'unité; la bonne gouvernance et l'état de droit; une population instruite et une société du savoir; une économie forte et compétitive.

31. Le projet Vision 2025 ne vaut que s'il est mis en œuvre. C'est la raison pour laquelle il prévoit des évaluations quinquennales qui permettront de mesurer les progrès accomplis et de faire les ajustements nécessaires. La Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (connue sous le nom de MKUKUTA, acronyme de son titre en swahili) a donc été lancée en 2005 pour une durée de cinq ans, et la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour Zanzibar (Mkakati wa Kuondoa Umaskini Zanzibar ou MKUZA, son acronyme en swahili) a suivi en 2006.

4.1.2 *Stratégies de réduction de la pauvreté*

32. Dans le cadre de 10 années d'effort de stabilisation macroéconomique, la Tanzanie a commencé dès 1996 à faire de la lutte contre la pauvreté l'un des axes de ses politiques macroéconomiques. Elle a commencé par élaborer une stratégie nationale d'élimination de la pauvreté (SNEP) en 1997. Ont suivi diverses initiatives liées à l'établissement du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), lui-même lié en partie au dispositif d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. La Tanzanie a promptement répondu à la demande qui lui était faite de présenter un DSRP et un plan pour Zanzibar (appelé Plan de réduction de la pauvreté pour Zanzibar ou PRPZ), afin de pouvoir bénéficier du dispositif d'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE).

i) DSRP : la première génération

33. Les concepts de Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de Plan de réduction de la pauvreté pour Zanzibar ont introduit une nouvelle dimension en ce sens qu'ils ont fait entrer la lutte contre la pauvreté dans le processus d'élaboration des politiques de désendettement, et cela sur la base d'un certain nombre de principes sous-jacents – maîtrise et initiative nationales, participation, conception pluridimensionnelle de la pauvreté et rapprochement entre lutte contre la pauvreté et allègement de la dette.

34. Le DSRP et le PRPZ ont amélioré la prévisibilité des fonds destinés aux projets de réduction de la pauvreté et se sont traduits d'une manière générale par une nette amélioration de la gestion des dépenses publiques; les stratégies de réduction de la pauvreté sont soumises à un examen annuel depuis 2000, ce qui permet d'apporter des améliorations à chaque retour d'expérience du processus de mise en œuvre.

35. L'efficacité des processus DSRP et PRPZ s'est avérée parfois problématique. En conséquence, les enseignements tirés de la mise en œuvre de la première génération de stratégies de réduction de la pauvreté ont été pris en compte pour la deuxième.

ii) Deuxième génération de SRP : la MKUKUTA et la MKUZA

36. Le retour d'expérience de la mise en œuvre du DSRP et du PRPZ a servi à élaborer les SRP révisées appelées Stratégie nationale de croissance et de réduction

de la pauvreté (SNCRP) et la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour Zanzibar (SCRZPZ, nettement plus avancées que le DSRP et l'ancien PZRP sur un certain nombre de plans, à savoir l'importance accordée aux objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté monétaire, le changement d'optique (les « produits prioritaires » venant remplacer les « secteurs prioritaires »), la place faite aux questions de gouvernance, l'intégration d'initiatives en faveur des OMD dans les modules stratégiques, la meilleure prise en compte des questions intersectorielles et l'obligation de procéder à un examen approfondi non plus tous les trois ans, mais sur une base quinquennale.

4.1.3 Principales politiques sectorielles

i) Au niveau du Gouvernement

37. Le Gouvernement tanzanien a adopté diverses politiques sectorielles ou thématiques, accompagnées en général des stratégies de mise en œuvre correspondantes.

ii) Au niveau des pouvoirs locaux

38. La politique de décentralisation lancée en 1998 s'est traduite par un transfert méthodique des pouvoirs de l'État aux districts. La Tanzanie fait partie des pays les moins avancés et son économie repose largement sur l'agriculture. Les plans de développement de district et en particulier de développement agricole de district sont donc essentiels pour développer un secteur – l'agriculture – qui fait vivre 70 % de la population tanzanienne.

4.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre

39. L'examen des récents progrès de la gestion de l'économie et du retour d'expérience du processus du DSPR fait apparaître des progrès substantiels dans trois domaines : la participation, la mise en place d'un cadre de développement et l'élaboration d'un dispositif de suivi.

40. Premièrement, la participation à l'élaboration des politiques et à la gestion du développement s'est élargie et approfondie au fil des années. La participation de divers segments de la société civile est devenue une pratique admise dans les plus récentes initiatives en la matière.

41. Deuxièmement, le processus de mise en œuvre des SRP est devenu un important schéma de coordination stratégique des activités de développement décidées par le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté en Tanzanie.

42. Troisièmement, le dispositif de suivi de la lutte contre la pauvreté adopté pour surveiller la mise en œuvre des SRP dans les années 2001-2004 est devenu le système de suivi de la MKUKUTA/MKUZA en 2006. Le nouveau système a été adapté à l'objectif et à la portée élargis de ces stratégies de deuxième génération; il est notamment axé sur les résultats et intègre plus largement les OMD dans l'arsenal des indicateurs nationaux.

Section 5

Bilan général et principales réussites stratégiques de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement

5.1 Bilan général

5.1.1 Objectif 1

Élimination de l'extrême pauvreté et de la faim

i) Extrême pauvreté

43. La croissance du PIB a été en moyenne de 6,2 % par an pendant neuf ans et de 7,2 % dans les cinq dernières années. Avec un tel résultat, la Tanzanie est bien partie pour atteindre les 8 à 10 % de croissance annuelle nécessaires pour atteindre les OMD. Les données récentes font apparaître une baisse du nombre d'individus vivant sous le seuil de pauvreté (35,9 % de la population, contre 50 % auparavant). La pauvreté alimentaire a également reculé, passant de 22 % à 19 % de la population.

44. La problématique de la pauvreté a été intégrée aux schémas de développement national, à commencer par Vision 2025 (pour le continent) et Vision 2020 (pour Zanzibar). Les SRP de la première génération étaient ciblées sur les mesures de lutte contre la pauvreté, tandis que celles de la seconde (SNCRP et SCRPN) mettent davantage sur la croissance et la gouvernance comme moyens de réduire la pauvreté.

45. L'élimination de la pauvreté impose trois grandes tâches : hisser le taux de croissance à 8 ou 10 %, faire de la croissance un levier du recul de la pauvreté et s'attaquer aux inégalités de revenus.

ii) Faim

46. Malgré une bonne disponibilité alimentaire (mesurée par la proportion d'individus ayant accès à la ration calorique de base), la malnutrition persiste chez les enfants de moins de 5 ans. La proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale diminue progressivement.

47. La perspective d'atteindre l'objectif d'élimination de la faim va sans doute pâtir de la récente flambée des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux. Malgré son économie essentiellement agricole, la Tanzanie ne pourra pas répondre rapidement à l'augmentation de la demande, faute de capacités suffisantes.

5.1.2 Objectif 2

Assurer l'éducation primaire pour tous

48. Les taux (brut et net) de scolarisation des garçons et des filles, y compris des enfants handicapés, dans les écoles primaires sont passés de 112,7 % et 96,1 % en 2006 à 114,4 % et 97,3 % en 2007, respectivement. La parité des sexes est donc presque atteinte en ce qui concerne la scolarisation dans le primaire.

49. La mise en œuvre du Programme de développement de l'instruction primaire et la suppression des droits d'inscription au niveau du primaire ont contribué de manière décisive à l'augmentation des taux de scolarisation.

5.1.3 Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

50. En 2006, sur les 243 359 élèves inscrits en première année, 116 709 étaient des filles (47,96 %) et 126 650 des garçons (52,04 %) – les effectifs sont donc presque équilibrés au début des études. Le taux de scolarisation des filles chute toutefois après la quatrième année d'école. Dans le reste du système, et surtout dans l'enseignement supérieur, les femmes représentent environ 30 % de l'effectif total, chiffre qui correspond à la présence des femmes dans le Gouvernement tanzanien.

51. En Tanzanie continentale, le pourcentage de femmes dans l'équipe ministérielle est passé de 11 % en 1995 à 15 % en 2005, tandis que le nombre de secrétaires permanentes femmes est passé de un à sept durant la même période.

52. La budgétisation tient beaucoup mieux compte des besoins spécifiques de chaque sexe. Il faut toutefois aller plus loin pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin et la présence des femmes dans le monde des affaires en général.

53. La Tanzanie a introduit dans sa constitution une disposition instaurant un quota minimum de 30 % de femmes parmi les députés de l'Assemblée nationale.

5.1.4 Objectif 4

Réduire la mortalité infantile

54. Les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont diminué. La mortalité des moins de 5 ans (en Tanzanie continentale) en 2005 était de 133 décès pour 1 000 naissances vivantes, contre 191 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990; la mortalité infantile a également reculé, avec 68 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2005 contre 115 en 1990.

55. Le Gouvernement a mis au point des stratégies pour réduire la mortalité infantile et la mortalité des moins de 5 ans, en particulier celles qui sont liées au paludisme. Il a déployé à cette fin une panoplie de moyens – amélioration de la couverture vaccinale, offre de services élargie, avec notamment des médicaments disponibles en temps utile, et prise en charge intégrée des maladies de l'enfant dans tous les districts.

5.1.5 Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

56. Les statistiques de la mortalité maternelle ne se sont pas améliorées, puisque 578 décès ont été enregistrés en 2004, alors que le chiffre était de 529 décès en 1999. Dans l'ensemble, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a très peu évolué (41 % en 1999 et 46 % en 2004), et les accouchements en milieu médicalisé demeurent relativement peu nombreux (44 % des naissances en 1999 et 47 % en 2004).

57. Les mauvais chiffres de la mortalité maternelle en Tanzanie continentale s'expliquent en partie par l'impact de l'épidémie de VIH et au sida, la morbidité liée à la malnutrition et les violences à l'encontre des femmes.

5.1.6 Objectif 6

Combattre le VIH et le sida, le paludisme et autres maladies transmissibles

58. La prévalence du VIH chez les adultes est estimée à 7 % de la population (7,7 % pour les femmes et 6,3 % pour les hommes). Si l'on se base sur le nombre de cas d'infection observés parmi les femmes suivies par les services prénatals, la prévalence a nettement diminué, et cela dans toutes les tranches d'âge (8,2 % en 2005-2006, contre 9,6 % en 2001-2002). Des médicaments antirétroviraux sont distribués dans plus de 200 centres de soins depuis 2006-2007, et 48 % des personnes ciblées suivent aujourd'hui un traitement.

59. Le Gouvernement tanzanien a lancé une campagne nationale de dépistage volontaire du VIH pour que les personnes infectées puissent plus rapidement bénéficier d'un traitement antirétroviral et éviter des contaminations supplémentaires.

60. Les patients séropositifs ou sidéens occupent plus de 50 % des lits d'hôpital en Tanzanie. Toute la difficulté tient à la nécessité d'améliorer l'ensemble du système de santé au lieu de se concentrer sur quelques maladies précises.

5.1.7 Objectif 7

Assurer la durabilité de l'environnement

i) Préservation des ressources naturelles

61. La proportion d'utilisateurs de combustibles solides n'a pas diminué; elle a au contraire augmenté, ce qui donne à penser que le développement d'autres sources d'énergie destinées à ces populations a très peu progressé.

62. La Tanzanie dispose d'une loi de gestion de l'environnement, de règlements et de directives imposant des études d'impact environnemental et d'autres instruments par lesquels elle veille à la protection de son environnement. Les pouvoirs publics ont la rude tâche de faire respecter les règlements en vigueur.

63. Le Gouvernement tanzanien est déterminé à promouvoir la participation de tous aux activités de gestion de l'environnement, et notamment aux campagnes nationales de reboisement. Il a par ailleurs réglementé l'exploitation des produits forestiers, mais il peine à faire respecter les textes en vigueur.

ii) Accès à l'eau potable

64. La Tanzanie est sur les rails pour atteindre l'objectif d'accès à l'eau potable, avec une couverture de 68 % en 2000 puis 73 % en 2003-2005 pour les zones urbaines, et de 49 % en 2000 puis 53 % en 2003-2005 pour les zones rurales. En 2006, dans le cas de la Tanzanie continentale, 55,7 % pour les ménages ruraux et 78 % pour les ménages urbains avaient accès à l'eau potable. L'assainissement s'est amélioré, et une proportion élevée des ménages (87 %) disposent de toilettes.

65. L'alimentation en eau potable est une priorité pour le Gouvernement et les collectivités locales. Les politiques de l'eau encadrent la mise en valeur et la distribution de la ressource et garantissent l'accès équitable à l'eau. Des comités locaux assurent l'entretien des infrastructures et la distribution et travaillent en étroite collaboration avec les pouvoirs publics pour que la distribution, l'accès et les prix facturés aux usagers soient abordables et équitables. La durabilité est prise en

compte à tous les stades des projets d'aménagement hydraulique, qu'il s'agisse de la conception, du débat public, de l'appropriation locale ou du partage des coûts.

66. Reste maintenant à renforcer la participation des communautés à la gestion de l'eau et à mobiliser des crédits supplémentaires pour améliorer la couverture de l'alimentation en eau en Tanzanie.

iii) Amélioration des conditions de vie des habitants de taudis

67. L'urbanisation galopante a continué de peser sur les conditions de vie des habitants de taudis. Les mesures prises pour remédier à cette situation ne semblent pas encore à la hauteur du problème. Le principal défi à relever est d'accélérer l'amélioration de l'habitat des quartiers de taudis afin de faire face à l'explosion urbaine.

5.1.8 Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

i) Gestion de la relation d'aide

68. La Tanzanie est lourdement tributaire de l'aide étrangère pour financer ses activités de développement. Ses ressources provenant de l'extérieur sont passées d'environ 1,1 milliard de dollars en 2000 à environ 1,7 milliard de dollars en 2005, fournies sous forme de soutien budgétaire direct et moins sous forme d'appui aux projets. Le mécanisme de soutien budgétaire a amélioré la prévisibilité des flux financiers en provenance de l'extérieur et, par conséquent, la planification et l'exécution du budget. Dans les situations de grande dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure, la gestion réfléchie de la relation d'aide revêt une importance particulière. La Tanzanie lui accorde un rang de priorité élevé.

69. Les divergences de vues apparues au début des années 90 entre les donateurs et le Gouvernement tanzanien ont amené le pays à créer un mécanisme indépendant pour sortir de l'impasse. Ce dispositif a fini par devenir un élément essentiel de la gestion de la relation d'aide. En 1994, le Gouvernement tanzanien et les donateurs ont désigné d'un commun accord une équipe d'experts dirigée par le professeur Helleiner, de l'Université de Toronto. Le rapport remis contenait des recommandations adressées aux deux parties, qui les ont examinées lors d'un atelier commun (janvier 1997); un programme d'action en 18 points a été défini afin de revitaliser la relation d'aide et d'indiquer à chaque partie ce qu'elle pouvait faire pour rendre l'aide plus efficace. Ces 18 points ont par la suite servi à élaborer un cadre de coopération dont l'aboutissement a été la Stratégie d'assistance à la Tanzanie (1998-1999), finalement officialisée en 2002 après de nombreuses réunions de concertation et de mise au point. La stratégie d'assistance voulait être un cadre de partenariat et de coordination renforcée entre les donateurs, d'harmonisation, de collaboration et de maîtrise nationale du processus de développement. En 2006, elle est passée au palier supérieur sous le nom de Stratégie conjointe d'aide à la Tanzanie (SCAT).

70. Le Gouvernement et les partenaires de développement ont mis en place un dispositif pour examiner les rapports établis par le Groupe de suivi indépendant et donner suite aux propositions de mesures qu'ils contiennent.

71. L'expérience de la Tanzanie en matière de responsabilités mutuelles dans le cadre du Groupe de suivi indépendant a produit des leçons qui peuvent être partagées avec d'autres pays recevant des aides. Six enseignements peuvent être tirés de l'expérience tanzanienne.

ii) *Gestion durable de la dette*

72. La Tanzanie fait partie des pays pauvres très endettés (PTTE) ayant bénéficié de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale qui, comme son nom l'indique, permet d'annuler les dettes contractées par des PTTE. L'allègement de la dette a libéré des fonds pour le développement et la réduction de la pauvreté (République-Unie de Tanzanie, 2005).

iii) *Un travail décent et productif pour les jeunes*

73. Le Gouvernement tanzanien est déterminé à réduire le taux de chômage (13 % en Tanzanie continentale et 7 % à Zanzibar, selon les données respectives des enquêtes de 2000/01 et 2005). La République-Unie de Tanzanie (2007) a indiqué que ce taux avait baissé, passant de 12,9 % en 2005 à 11 % en 2006. Au total, 27 244 entreprises ont bénéficié des prêts accordés par le Fonds national pour l'emploi afin de faire reculer le chômage et la pauvreté monétaire.

74. Sachant qu'elle risquait de prendre du retard dans la réalisation de l'objectif d'emploi décent, en particulier pour les jeunes, la Tanzanie a lancé un programme de création d'emplois comptant quatre composantes : stimuler et faciliter l'investissement privé dans les entreprises de toutes tailles – microentreprises, PME et grandes entreprises; lancer des programmes d'investissement public ou mixte (public-privé); valoriser les ressources humaines grâce au développement des connaissances et des qualifications; acquérir les capacités institutionnelles nécessaires pour gérer un marché du travail opérationnel.

Section 6

Renforcer les capacités nationales et amplifier les réussites : difficultés et enseignements de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement

6.1 Difficultés

6.1.1 Financement

75. Le sous-financement est le handicap majeur de tous les secteurs de l'économie tanzanienne. Les partenaires de développement extérieurs contribuent pour environ 40 % au budget de l'État (34 % dans le budget 2008/09). La prévisibilité des flux de l'aide est demeurée incertaine en ce qui concerne le soutien budgétaire général et les fonds communs, et elle a été très problématique s'agissant du financement direct des projets. La mobilisation des ressources nationales progresse de manière satisfaisante, mais la Tanzanie continuera d'avoir besoin de l'appui massif des partenaires de développement pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international et les OMD, peut-être avec des modalités d'aide plus prévisibles. L'augmentation des flux d'APD à hauteur de 0,7 % du PIB des pays développés doit rester une priorité internationale, et il conviendrait de suivre de plus près les efforts consentis dans ce sens.

6.1.2 *Pauvreté*

76. Des points ont été marqués dans la lutte contre la pauvreté, mais il faut accélérer la cadence pour réduire la pauvreté rurale et juguler en même temps la montée de la pauvreté urbaine.

6.1.3 *Éducation et emploi*

77. Malgré de bons résultats, l'éducation est essentiellement académique et pourrait être plus en phase avec l'évolution des besoins du marché du travail. Les résultats peu probants des programmes de création d'emplois, notamment pour remédier au chômage des jeunes, s'expliquent par la faible employabilité des jeunes, dont l'éducation et la formation ne sont pas adaptées aux besoins de l'économie.

6.1.4 *Inégalités entre les sexes*

78. Les inégalités entre les hommes et les femmes restent fortes dans l'enseignement supérieur et en termes de pouvoir économique. Les soins de santé maternelle laissent beaucoup à désirer. Ces défis devront être relevés plus énergiquement dans les années qui viennent.

6.1.5 *Mortalité infantile et maternelle*

79. La mortalité infantile et maternelle demeure élevée. Cette situation appelle la mobilisation de l'ensemble du système de soins. La prestation des soins, les infrastructures sanitaires, les approvisionnements en matériel et en instruments, la disponibilité des médicaments et la formation des professionnels de santé sont autant d'éléments nécessitant des améliorations. L'épidémie de VIH et le sida sont des facteurs de difficultés supplémentaires.

6.1.6 *VIH et sida*

80. Dans ce domaine, il faut avant tout mieux informer les Tanzaniens sur la pandémie et faire en sorte que cette connaissance se traduise par des changements de comportement. Le problème de l'ostracisme et de la discrimination mérite lui aussi une attention particulière.

6.1.7 *Durabilité de l'environnement*

81. Les problèmes d'environnement de toutes sortes ont augmenté du fait du faible niveau d'instruction général et de l'absence de ressources de substitution pour réduire la pauvreté rurale. La réglementation tanzanienne protège l'environnement – encore faut-il qu'elle soit respectée. Le renforcement des capacités des autorités répressives doit être une priorité.

6.2 **Enseignements**

82. Les enseignements qui suivent donnent des éléments pour relever les futurs défis recensés plus haut.

6.2.1 *Synchronisation des objectifs de développement convenus sur le plan international/des OMD, de la MKUKUTA/MKUZA et du système de suivi et évaluation*

83. La Tanzanie a récemment formulé la deuxième génération de ses stratégies de réduction de la pauvreté, à savoir la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP ou MKUKUTA, acronyme de son titre en swahili) et la SCRZ (ou MKUZA). Le Gouvernement tanzanien doit mobiliser des ressources adéquates pour assurer la coordination générale et la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, des OMD et de la MKUKUTA/MKUZA.

6.2.2 *Bonne gouvernance et responsabilité*

84. La réforme en cours du secteur public a amélioré l'efficacité, la qualité de l'administration et la responsabilisation des fonctionnaires dans leur mission de service public et d'offre de ressources de qualité. Le Gouvernement tanzanien promeut les valeurs auxquelles il est attaché, à savoir la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit, ainsi que leurs corollaires que sont la paix durable, la stabilité politique, l'unité nationale, la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté aux niveaux de l'État et des collectivités locales.

85. Une stratégie et un plan d'action national anticorruption adossés à des dispositifs de proximité ont été mis en place; en témoignent notamment des initiatives telles que les comités des services de santé communautaire (République-Unie de Tanzanie, 2007)².

6.2.3 *Gestion de la relation d'aide et responsabilité mutuelle*

86. Six enseignements peuvent être tirés de l'expérience tanzanienne en matière de gestion de la relation d'aide : i) la mise en place d'un mécanisme indépendant a permis à la Tanzanie de mieux maîtriser la **relation d'aide**; ii) l'élargissement des **espaces de décision** implique la participation de nombreux acteurs et prend du temps; iii) un juste équilibre doit être trouvé entre l'**application rigoureuse** des mesures convenues et la souplesse nécessaire pour amener d'autres acteurs à bord; iv) la **gestion peut être axée sur les résultats** moyennant la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation efficace; v) un pays ne peut à lui seul bien gérer toute la communauté des donateurs, d'où sans doute la nécessité d'une action collective de la part des pays qui reçoivent des aides et qui peuvent jouer un rôle important en faisant avancer les négociations sur des mesures critiques; vi) la **stratégie de sortie** de l'état de dépendance doit être définie dès le début, même si le pays a besoin d'une aide supplémentaire pour renforcer sa capacité à fonctionner plus tard avec une aide réduite.

² République-Unie de Tanzanie, « Millennium Development Goals: Progress Report 2006 », Ministère de la planification, de l'économie et de l'initiative nationale, décembre 2006.

Section 7

Former des partenariats : rôle et appui de la communauté internationale et des autres acteurs

7.1 Partenaires de développement

87. Le rôle des partenaires de développement est de collaborer avec le Gouvernement et les acteurs non gouvernementaux dans le cadre des diverses initiatives liées aux objectifs de développement convenus sur le plan international et aux OMD. Il consiste plus précisément à : i) fournir un appui technique et une assistance financière pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et des OMD; ii) partager documents, conclusions et informations; iii) faciliter le processus de renforcement des capacités.

7.2 Gouvernement

88. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie est appelé à jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et des OMD. Il doit plus spécifiquement : i) élaborer, coordonner et appliquer des politiques, des plans et des lois, des règlements et des directives qui servent ces objectifs; ii) assurer la disponibilité des financements dans le cadre de la SCAT; iii) organiser et conduire le suivi périodique et l'évaluation approfondie des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, avec la participation de toutes les parties concernées, dont les collectivités locales et les acteurs non étatiques.

7.3 Acteurs non étatiques et communautés

89. Les acteurs non étatiques et les communautés devraient : i) concourir à l'effort déployé par le Gouvernement tanzanien pour promouvoir les objectifs de développement convenus sur le plan international et les OMD et leur réalisation; ii) avoir des moyens d'action; iii) devenir des acteurs essentiels dans différents processus (formulation des stratégies de mise en œuvre et des plans d'action, budget, instruments de suivi et évaluation); iv) pourvoir aux contributions en nature et en espèces.

7.4 Les défis à relever

7.4.1 Des efforts plus intenses

90. L'examen des enjeux et des perspectives fait ressortir la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir les priorités nationales et notamment de la SNCRP, qui rejoint les objectifs de développement convenus sur le plan international et les OMD. Le renforcement des moyens et des ressources est un élément essentiel, d'où la nécessité d'un environnement propice caractérisé par des politiques bien coordonnées, une capacité d'absorption et de dépenses cohérente, et des priorités allant dans le sens de la SNCRP et de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et des OMD.

Section 8

Engagement de la communauté internationale : besoins de financement

8.1 Mobilisation des ressources

91. Le principal objectif de la mobilisation des ressources est d'améliorer la prévisibilité des aides de manière que la Tanzanie puisse mener à bien ses programmes nationaux pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et des OMD. Compte tenu de l'envergure des interventions nécessaires, le pays a besoin de moyens financiers assez substantiels.

92. En ce qui concerne les fonds publics, le Gouvernement tanzanien pourrait chercher des moyens d'augmenter les recettes fiscales et extrafiscales de l'État.

93. Dans le cadre de ses relations avec les partenaires de développement, le Gouvernement tanzanien devrait resserrer ses liens de collaboration avec les institutions multilatérales et appliquer, en les améliorant, les principes directeurs de la SCAT, qui est le mécanisme de coordination centrale des flux financiers en provenance de l'extérieur.

8.2 Chiffrage des ressources

94. Il serait souhaitable que les institutions financières internationales opérant en Tanzanie (par exemple, la Banque mondiale et les organismes du système des Nations Unies) s'emploient avec le Gouvernement tanzanien à calculer le montant des ressources nécessaires sur la base des dépenses engagées et des engagements de dépenses et à établir le montant estimatif des fonds supplémentaires nécessaires et leur affectation possible en vertu des engagements internationaux ou multilatéraux.

95. Le chiffrage devrait cadrer avec le jeu d'indicateurs ciblés applicable à chaque niveau de la chaîne de résultats visés par les initiatives liées à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et des OMD.

Section 9

Conclusions et perspectives

9.1 Les acquis

96. Le Gouvernement tanzanien a obtenu de très bons résultats en ce qui concerne l'éducation pour tous, l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et la réduction de la mortalité infantile. Ces avancées peuvent être attribuées à la suppression des droits de scolarité au niveau du primaire et à une meilleure répartition des dépenses et des ressources (financières, physiques et techniques) entre les secteurs concernés.

97. L'année butoir pour parvenir à l'égalité des sexes était 2005. Le but a presque été atteint en 2006 en ce qui concerne la scolarisation dans le primaire et le secondaire. Le pari devrait être tenu d'ici à 2015 pour les autres degrés d'enseignement. En ce qui concerne la représentation des femmes, l'augmentation du nombre de femmes au Parlement (Tanzanie continentale) et aux postes de haute responsabilité (ministre ou secrétaire permanent, par exemple) est un signe encourageant. Ce résultat est le fruit d'une volonté délibérée de faire une place aux

femmes lors des nominations. Mais l'égalité des sexes sera sans doute plus durable une fois qu'elle aura été acquise dans tout le système scolaire.

98. L'action engagée pour améliorer la relation d'aide dans le cadre des partenariats mondiaux a donné d'excellents résultats. La mise en place d'un groupe de suivi indépendant chargé de gérer les partenariats mondiaux sur une base de responsabilité mutuelle a contribué à faire avancer les choses dans ce domaine.

99. La Tanzanie va sans doute parvenir à réduire son taux de mortalité infantile jusqu'à l'objectif visé. La mortalité infantile est en net recul. Celle des enfants de moins de 5 ans décline également, du fait d'un certain nombre de facteurs – intensification de la lutte contre le paludisme, les infections aiguës des voies respiratoires et les diarrhées, meilleure hygiène personnelle, environnement plus salubre, services aussi bien prophylactiques et consultatifs que thérapeutiques. En ce qui concerne le paludisme, un traitement plus efficace est proposé sur le marché. Les enfants de moins de 5 ans sont plus nombreux à dormir sous des moustiquaires traitées aux insecticides; des acteurs du secteur privé et des organisations professionnelles concourent à la prestation des services de santé dans tout le pays.

100. Des progrès encourageants ont été réalisés en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'amélioration quantitative et qualitative des centres de soins et la modernisation des infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement dans tout le pays ont contribué à ces bons résultats.

9.2 Les contre-performances : des objectifs difficiles

101. La Tanzanie n'atteindra sans doute pas les OMD touchant un certain nombre de domaines – pauvreté et malnutrition, santé maternelle, amélioration des conditions de vie des habitants de taudis, environnement et emploi décent, surtout pour les jeunes – si des initiatives nouvelles ne sont pas prises pour inverser le cours actuel des choses. En règle générale, les réformes ont des effets profonds sur toute l'économie. L'élimination de la pauvreté est l'un des éléments forts du développement socioéconomique de la Tanzanie. L'engagement national et international dans la lutte contre la misère s'est intensifié dans les 10 dernières années, grâce au Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995. Pour répondre à cette mobilisation renouvelée des acteurs internationaux ou multilatéraux, le Gouvernement a mis en place un certain nombre de politiques, de stratégies et de programmes afin de réduire la pauvreté et de se rapprocher ainsi de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et des OMD. Ces dernières années, la Tanzanie a réussi à afficher un taux de croissance moyen d'environ 7 % par an. Ce bon score fait certes reculer la pauvreté, mais le pays aura besoin d'un taux de croissance de l'ordre de 8 à 10 % par an et s'assurer que les fruits de la croissance sont plus largement partagés.

102. La Tanzanie vient de prendre des initiatives pour avoir une croissance plus vigoureuse et plus largement partagée, en misant sur une saine gestion économique et sur l'augmentation de la productivité agricole, le resserrement des liens avec les PME et la création d'emplois.

103. La problème de la faim et de la malnutrition est aggravé par la flambée actuelle des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux. Mais cette crise pourrait être une chance à saisir si la Tanzanie, pays largement agricole, parvient à produire suffisamment pour répondre à la poussée de la demande.

104. La lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies et l'action engagée pour parvenir à un environnement durable devront passer à la vitesse supérieure pour que les objectifs soient atteints d'ici à 2015.
